# Salle de pause

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 5 janvier 2007

Bonjour, sur le lieu de mon travail il y a 2 batimants et donc 2 salles, dont une pour fumeur. Depuis la nouvelle loi sur les fumeurs, cette salle va etre transformée en bureau. Ce qui va emmener tous les gens qui mangent sur place a s'entasser pour le repas. Ma question, y a t il une loi ou un reglement pour justifier de la non destruction de cette salle ? merci.

Réponse :
Ce problème ne relève pas de la loi mais du règlement intérieur de l'entreprise ou plutôt de la compétence des organes représentatifs du personnel qui peuvent aborder ce problème avec la direction.

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac